

Radiation du registre d'immatriculation - pièces à produire

Cas d'application	Pièces à produire	Informations attendues
Identité et nationalité des propriétaires		
Tous cas de figure	Justificatif d'identité du ou des propriétaire, un au choix parmi : - carte nationale d'identité / passeport... (personne physique) - KBIS de moins de 3 mois (personne morale) - D1 de l'inscription au répertoire des métiers (personne morale) - Récépissé de déclaration de l'association en préfecture (association)	Nom, prénom et date de naissance (personne physique) Raison sociale (si personne morale)
Si la démarche est réalisée par un mandataire	Justificatif d'identité du mandataire (voir ci-dessus) Lettre de procuration ou extrait du contrat de crédit-bail précisant le mandat	Nom du mandataire Nom du ou des propriétaire(s) Étapes de la démarche qui sont déléguées Signature du ou des propriétaire(s)
Documents relatifs au bateau ou à l'engin flottant immatriculé		
Tous cas de figure	Original du certificat d'immatriculation	
	Original de l'extrait d'inscription au registre des droits réels	
Pièces justificatives de la demande de radiation		
Tous cas de figure	état négatif de transcription de saisie	Absence d'hypothèque sur le bâtiment vendu ou déchiré
En cas de vente à l'étranger	Copie de l'acte de transfert de propriété (et sa traduction* en français si l'acte a été rédigé dans une langue étrangère)	Identité de l'acheteur (nom, prénom, date de naissance et domicile), devise du bâtiment, ENI ou NIF (si existant), caractéristiques principales (longueur et largeur de coque maximale, motorisation), prix, signature
En cas de déchirage	Attestation de déchirage avec photos produite par le chantier	Identité du propriétaire, identité du signataire de l'attestation, devise du bâtiment, numéro d'immatriculation, ENI ou NIF, caractéristiques principales (longueur et largeur de coque maximale) Photo du bateau déchiré faisant apparaître les marques d'identification prévues à l'article D4113-1 (ENI, immatriculation, devise)

* : une traduction certifiée est nécessaire

Le service instructeur peut au besoin demander d'autres pièces justificatives.

La liste des pièces à fournir peut évoluer avec le cadre réglementaire